

ACTION URGENTE

UN MILITANT ENCORE POURSUIVI APRÈS LA RELAXE DES AUTRES

Le militant Khariq Anhar continue de faire l'objet d'une procédure pénale au titre de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques, en raison d'une publication satirique sur les réseaux sociaux au sujet des manifestations d'ampleur nationale qui ont éclaté en Indonésie en août 2025. Cet homme et six autres militants ont été jugés en lien avec les manifestations, et tous sauf lui ont été libérés. Toutefois, la relaxe de quatre de ces militants est toujours en instance d'appel à la suite d'un pourvoi du parquet. Amnesty International demande aux autorités de mettre fin aux poursuites visant Khariq Anhar et à la répression persistante subie par d'autres personnes qui n'ont fait que manifester pacifiquement et exercer leur liberté d'expression en Indonésie.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Sanitiar Burhanuddin

Attorney General of the Republic of Indonesia

Jl. Panglima Polim No.1, South Jakarta, Jakarta 12160, Indonésie

Courriel : humas.puspenkum@kejaksaan.go.id

X : [@STBurhanuddin](https://www.instagram.com/stburhanuddin) ; Instagram : [@stburhanuddin](https://www.instagram.com/stburhanuddin)

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude face à la répression persistante visant des militant-e-s en Indonésie à la suite des manifestations d'ampleur nationale qui ont débuté en août 2025, notamment pour Khariq Anhar, qui est toujours poursuivi au titre de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques pour avoir partagé sur les réseaux sociaux un même tournant en dérision un appel public dissuadant les étudiant-e-s de participer aux manifestations. Son procès est actuellement au stade des auditions des témoins. Bien que l'image en question ait déjà été examinée dans un précédent dossier dans lequel il a été relaxé, le parquet a lancé une nouvelle procédure en invoquant d'autres dispositions de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques.

En mars, Khariq Anhar a été relaxé dans une autre procédure pénale liée à la même vague de manifestations, aux côtés de Delpedro Marhaen Rismansyah, Muzaffar Salim et Syahdan Husein. Le parquet a toutefois fait appel de la relaxe de ces quatre militants devant la Cour suprême, qui n'a pas encore statué sur ce pourvoi.

Dans une autre affaire, à Kediri (province de Java-Est), le militant Saiful Amin a été relaxé, mais le parquet a également fait appel. Son coaccusé, Shelfin Bima Prakosa, a été condamné à une peine d'emprisonnement qu'il a purgée depuis. Par ailleurs, à Djakarta, le militant Wawan Hermawan a été condamné après avoir relayé des contenus liés aux manifestations sur les réseaux sociaux et a également fini de purger sa peine.

Le maintien des poursuites contre Khariq Anhar et les recours qu'a formés le parquet contre les relaxes dans d'autres affaires liées aux manifestations adressent un message dissuasif aux personnes qui souhaitent exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Ces cas s'inscrivent dans un ensemble plus large de pratiques répressives faisant suite aux manifestations qui ont débuté en août 2025.

Manifester n'est pas un crime ; exprimer des opinions critiques par des moyens pacifiques non plus. Par conséquent, conformément à la Constitution de l'Indonésie et à ses obligations internationales en matière de droits humains, je vous demande instamment, ainsi qu'aux autorités, de prendre les mesures suivantes :

- ***abandonner immédiatement les poursuites visant Khariq Anhar au titre de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques, à moins que le parquet ne présente des preuves suffisantes, crédibles et recevables attestant qu'il a commis une infraction pénale dûment reconnue par le droit international ;***
- ***annuler les recours formés par le parquet contre les relaxes de Delpedro Marhaen Rismansyah, Muzaffar Salim, Syahdan Husein et Saiful Amin ;***
- ***cesser d'utiliser abusivement le droit pénal contre des personnes qui n'ont fait qu'exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, et veiller à ce que ces droits puissent être exercés sans crainte d'intimidation ou de poursuites pénales.***

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Du 25 août au 1^{er} septembre 2025, l'Indonésie a connu l'une des plus grandes vagues de contestation depuis la transition démocratique du pays en 1998. Des manifestations ont eu lieu à Djakarta et dans au moins 15 provinces pour protester contre les politiques publiques largement perçues comme nocives pour l'espace civique et contre la dégradation des conditions sociales et économiques. Au lieu de faciliter les rassemblements pacifiques, les autorités ont réagi en recourant à une force excessive, à des arrestations massives et à des poursuites pénales. Amnesty International a constaté que des centaines de manifestant-e-s, d'étudiant-e-s et de militant-e-s avaient fait l'objet d'enquêtes ou de poursuites uniquement pour avoir participé aux manifestations ou exprimé leur soutien envers celles-ci.

Parmi eux figuraient notamment sept militants – Delpedro Marhaen Rismansyah, Muzaffar Salim, Khariq Anhar, Syahdan Husein, Wawan Hermawan, Saiful Amin et Shelfin Bima Prakosa – qui ont été arrêtés séparément entre août et septembre 2025 mais tous poursuivis au titre de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques pour des discours, des publications de réseaux sociaux ou d'autres activités pacifiques en lien avec les manifestations.

Le 6 mars, le tribunal de district de Djakarta-Centre a relaxé Delpedro Marhaen Rismansyah, Muzaffar Salim, Khariq Anhar et Syahdan Husein de toutes les charges retenues contre eux, en estimant que le parquet n'avait pas réussi à étayer ses accusations d'incitation à la violence, de diffusion de fausses informations, de discours haineux ou d'exploitation de personnes mineures. Le juge a rétabli leurs droits et souligné que le droit pénal ne devait pas être utilisé pour sanctionner l'expression politique non violente. Ces quatre militants ont été libérés après avoir passé près de sept mois de détention. Cependant, le parquet a formé un pourvoi en cassation devant la Cour suprême, qui n'a pas encore statué sur ce dossier.

Le 7 avril, le même tribunal de district de Djakarta-Centre a condamné Wawan Hermawan à sept mois d'emprisonnement pour avoir republié l'image modifiée créée par Khariq Anhar. Amnesty International Indonésie a critiqué cette décision en soulignant son incohérence avec les relaxes prononcées dans l'affaire connexe. Wawan Hermawan a depuis été libéré après avoir purgé sa peine.

Dans une autre affaire, le tribunal de district de Kediri (province de Java-Est) a rendu deux jugements contradictoires le 28 avril. Saiful Amin a été relaxé après que le juge a reconnu que ses actions relevaient de l'exercice de la liberté d'expression. En revanche, Shelfin Bima Prakosa a été déclaré coupable d'incitation à la violence et condamné à quatre mois d'emprisonnement pour sa participation à la même manifestation. Amnesty International Indonésie a dénoncé l'incohérence entre ces deux décisions, révélatrice du traitement inégal des manifestant-e-s pacifiques. Les deux hommes sont désormais libres, mais le parquet a fait appel de la relaxe de Saiful Amin.

Ces cas montrent que les autorités indonésiennes continuent d'utiliser des dispositions vagues du Code pénal et de la Loi relative à l'information et aux transactions électroniques pour rendre passible de poursuites l'exercice des libertés d'expression et de réunion pacifique. Même si, parmi les sept militants poursuivis, six ne sont plus en détention, Khariq Anhar fait encore l'objet d'un procès et le parquet continue de contester les relaxes de Delpedro Marhaen Rismansyah, Muzaffar Salim, Syahdan Husein et Saiful Amin, ce qui prolonge leur incertitude juridique et entraîne un effet paralysant sur l'exercice des libertés fondamentales.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :

anglais ou bahasa indonésien

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 décembre 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Delpedro Marhaen Rismansyah (il) ; Muzaffar Salim (il) ; Khariq Anhar (il) ; Syahdan Husein (il) ; Wawan Hermawan (il) ; Saiful Amin (il) et Shelfin Bima Prakosa (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/0624/2026/fr/>